



## Garde alternee avec pension pour les enfants

Par **corkil**, le **27/12/2007** à **11:33**

je souhaiterais connaitre le montant d'une pension (deux enfants) dans le cadre d'une garde alternée. Comment est ce calculé ? y a t'il un montant minimum et un montant maximum ? le salaire est il pris en compte ? la pension dure combien de temps ? (pension uniquement pour les enfants)

Merci de votre réponse.

Par **patrick02**, le **28/12/2007** à **14:54**

Bonjour,

Une pension alimentaire ( plus exactement appelée contribution à l'entretien et à l'éducation d'un enfant) n'est pas soumise à tarification. Destinée à favoriser au mieux que possible les besoins matériels de l'enfant, elle est calculée en fonction des revenus et charges de chacun des deux parents. Elle est fixée jusqu'à majorité de l'enfant, soumise à indexation et peut être réévaluée.

Bonne fête de fin d'année,  
Patrick

Par **corkil**, le **03/01/2008** à **16:34**

comment peut on savoir comment elle va être calculée ? quel est le montant maximum. y a t'il un montant maxi ?

Par **patrick02**, le **03/01/2008** à **16:52**

Bonjour,

Je vous fais réponse pour vous rappeler, dans un premier temps, qu'un petit bonjour lorsque vous sollicitez une aide exprime une minimum de politesse tout en harmonisant la sympathie. Ensuite, je pense avoir parfaitement répondu à votre question prédemment.

Au revoir

Patrick

Par **corkil**, le **07/01/2008** à **08:57**

effectivement j'ai oublié le bonjour !!!! j'en suis vraiment navré.

Désolé de vous avoir dérangé ! et non la réponse ne m'a pas satisfaite, car je ne pense pas avoir bien plus avancé. mais c'est pas grave !

Cordialement